



DELIBÉRATION N° 84/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :
URBANISME

**Domaine public : Classement et
déclassement - enquête publique
Lotissement les Riaumes**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY
Mme Florence PLUCHARD par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de l'urbanisme ;

Par délibération n°69/2022 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a autorisé la mise en œuvre d'une enquête publique dans le cadre de plusieurs procédures de classement et de déclassements du domaine public, conformément à ce que prévoit l'article L141-3 du Code de la voirie routière.

Il est proposé d'intégrer à cette enquête publique le classement dans le domaine public des parcelles ZL 21, ZL 29 et ZL 32 composant la voirie de l'Impasse des Riaumes étant précisé que :

- La SCI de La Vaissière De Lavergne est propriétaire de la parcelle cadastrée ZL 32 constituant une partie de la voirie du lotissement des Riaumes. La SCI de La Vaissière De Lavergne est également propriétaire de la parcelle ZL 29 qui est un espace vert. Maître GUINOT-SIMONNET, notaire à Volvic, a confirmé la liquidation judiciaire de cette SCI ;
- Monsieur PEYRIN Michel est propriétaire de la parcelle ZL 21 constituant également la voirie.

Ainsi, il est, notamment, souhaité le transfert d'office des parcelles ZL 21 et ZL 32 (article L.318-3 du Code de l'urbanisme).

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'intégrer, dans l'enquête publique, ce projet de transfert de voirie située sur les parcelles ZL 21 et ZL 32 ainsi que la parcelle ZL29 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à constituer le dossier d'enquête publique nécessaire à l'opération exposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les formalités afférentes et signer les pièces relatives à cette procédure.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 16/06/2023
Publié ou notifié
Le : 26/06/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

